



Profondément **minier**

979, de Bourgogne, bureau 570

Québec, Québec, G1W 2L4

418-653-1933

apsm@aspemine.ca

Québec, le 8 mars 2019

## **Objet : Jour de Deuil 2019**

Madame,  
Monsieur,

Comme à chaque année, l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier souhaite souligner le Jour de deuil national, qui sera célébré le dimanche 28 avril prochain. Depuis 2003, ce jour est célébré conjointement à la Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail et a pour objectif de rendre hommage aux personnes qui sont décédés ou qui ont été blessés dans le cadre de leurs fonctions, mais aussi pour prendre un engagement envers la santé et la sécurité au travail. Cette année, nous vous proposons donc de prévoir un moment dans vos rencontres de début de quart pour souligner cette journée et pour discuter de l'**engagement**.

Pourquoi l'engagement? Nous avons choisi ce thème puisque nous croyons qu'il est important pour tous et chacun de prendre un moment pour se rappeler pourquoi les gestes que nous posons au quotidien sont si importants. Nous voulons donc prendre un engagement envers nous-même, envers nos collègues, envers nos enfants, envers notre conjoint(e), envers nos parents, bref, envers tous ceux et celles qui nous sont cher(e)s. À cet effet, pour aider vos superviseurs à discuter de l'engagement avec leurs équipes respectives, nous avons joint à cet envoi une feuille explicative qui pourra être utilisée à titre d'outil pour discuter de l'origine du Jour de deuil, en plus fournir des statistiques évocatrices sur la santé et la sécurité du travail au Québec. Enfin, l'outil propose trois pistes de réflexions et de questionnements pour vos équipes pour entamer une réflexion envers l'engagement.

Nous vous avons donc envoyés des affiches portant le titre "Souvenons-nous, engageons-nous", qui illustrent des situations qu'un travailleur vit quotidiennement et qui impacte sa santé et sa sécurité, et ce, pour entamer une réflexion personnelle envers les gestes que nous posons au quotidien. Conjointement à ces affiches, nous vous avons fait parvenir des autocollants qui peuvent notamment être collés sur les boîtes à lunch de vos travailleurs et qui portent le titre "Je pars, je reviens", et ce, pour souligner l'engagement quotidien à toujours prendre les moyens nécessaires pour revenir à la maison en santé et en sécurité.

Veillez noter que vous pouvez recevoir plus d'affiches et d'autocollants en nous envoyant un courriel de demande à l'adresse : [apsm@aspemine.ca](mailto:apsm@aspemine.ca)

Bien à vous,

*Louis Karamé*



Profondément **minier**

979, de Bourgogne, bureau 570

Québec, Québec, G1W 2L4

418-653-1933

apsm@aspemine.ca

À l'intention des superviseurs, contremaîtres et chefs d'équipes.

Afin de souligner le Jour du deuil avec vos équipes respectives, nous souhaitons vous proposer quelques idées pour vous aider dans l'explication de ce que constitue cette journée, ainsi que des pistes pour stimuler la réflexion à propos de l'engagement personnel envers la santé et la sécurité du travail. L'information est donc séparée en trois sections, soit : 1- L'historique du Jour de deuil, 2- Statistiques de santé et de sécurité au Québec, 3- Activités et questionnements pour vos équipes.

### Historique

D'abord, voici quelques faits importants à propos du Jour de deuil que vous pouvez partager auprès de votre équipe.

- En 1983, le Congrès du travail du Canada a adopté le premier Jour de deuil au pays;
- En 1991, le Gouvernement Canadien a promulgué que le 28 avril deviendrait officiellement le Jour de deuil national, pour rendre hommage aux travailleurs tués ou blessés au travail;
- Depuis 2003, la Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail est également célébré le 28 avril par l'Organisation internationale du travail (OIT), et ce, dans environ 100 pays.

### Statistiques

De plus, voici quelques statistiques évocatrices qui peuvent rappeler à vos travailleurs l'importance de l'engagement envers la santé et la sécurité au travail. Au Québec, en 2017 :

- 62 travailleurs sont décédés à la suite d'un accident de travail;
- 168 travailleurs sont décédés à la suite d'une maladie professionnelle (ex : Cancer suite à l'exposition à l'amiante);
- 86'223 travailleurs ont été victimes d'un accident de travail, ce qui équivaut à 236 victimes par jour, ainsi qu'un accident à toutes les 6 minutes.

### Activités et questionnements

Enfin, voici quelques suggestions de questions pour favoriser la réflexion envers l'engagement dans vos équipes. Veuillez noter qu'à la question 2 et 3 il n'est pas nécessaire de demander à votre équipe de répondre aux questions puisque le simple fait de poser la question permettra d'entamer la réflexion personnelle :

1. Questionnez vos travailleurs sur des risques qu'ils ont observés la journée précédente ou dans les derniers jours et, en équipe, discutez de comment vous croyez que le risque pourrait être éliminé ou réduit;
2. Questionnez vos travailleurs sur ce qu'ils feraient différemment au travail s'ils travaillaient avec leurs enfants. Est-ce qu'il y a certains risques qu'ils ne prendraient pas. Est-ce qu'il y a certaines situations qu'ils traiteraient différemment;
3. Questionnez vos travailleurs sur les personnes pour qui ils prennent un engagement à prendre soins de leur santé et de leur sécurité. Pour soi, pour leurs enfants, leurs conjoint(e)s, un ami, un parent, etc.?



Profondément **minier**